



DONNÉES DE SÉCURITÉ



OCEAN HY-MUST SH

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : OCEAN HY-MUST SH
Référence commerciale : EM02220 (minimix prise normale)
EM02221 (minimix prise rapide)
EM02230 (Cartouche prise normale)
EM02231 (Cartouche prise rapide)

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Matériau d'empreinte

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
2 Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucune classification nécessaire.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Aucune classification nécessaire.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

NA

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

NA

2.3. Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Mélange : polydiméthyl polyméthacrylate de vinyle siloxane , polydiméthyle polyméthacrylate hydrogène siloxane et silice.

Composant contribuant au danger :

Aucun

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure particulière requise.

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau savonneuse

En cas de projection dans les yeux :

Rinçage à l'eau et consulter un spécialiste

En cas d'ingestion :

Si les symptômes persistent, consulter un spécialiste

En cas d'inhalation :

NA

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Dioxyde de carbone, eau

Équipement de protection :

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Non requises

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Aucune mesure particulière requise

Les méthodes de nettoyage :

NA

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Prendre les mesures d'hygiène habituelles. Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions.

7.2. Stockage

Stocker à une température inférieure à 25°C / 78°F (température idéale de stockage : Entre 15°C et 18°C).

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Aucune



DONNÉES DE SÉCURITÉ



OCEAN HY-MUST SH

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Le produit ne comporte aucune substance ayant une valeur limite d'exposition connue.

8.2. Contrôle de l'exposition

- **Contrôle de l'exposition professionnelle**
Mesure d'hygiène normale.
 - a) Protection respiratoire : Non requis
 - b) Protection des mains : Non requis
 - c) Protection des yeux : Non requis
- **Contrôle de l'exposition de l'environnement**
Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : pâte
Couleur : Bleue
Odeur : inodore

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Neutre
Point/intervalle d'ébullition :	NA
Point d'éclair :	
Propriétés explosives :	NA
Pression de vapeur :	NA
Densité relative :	1,33 (20°C) g/cm ³
Solubilité / Miscibilité :	Partielle dans le Toluène, Éther de pétrole
Coefficient de partage n-octanol/eau :	ND
Viscosité :	Pâte
Densité de vapeur :	NA
Taux d'évaporation :	NA
Teneur en solvants :	Aucun
Contenu de solides :	Aucun

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) :	NA
Température de décomposition (en C°) :	NA
Température d'auto-inflammation (en C°) :	NA
Conductivité :	NA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Aucune si utilisé conformément à la notice d'instruction.

10.2. Matières à éviter

Aucune si utilisé et stocké conformément à la notice d'instruction

10.3. Produits dangereux de décomposition

Aucun produit dangereux de décomposition connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

Non observé

Irritations primaires:

Peau: Pas d'effet d'irritation
Yeux: Pas d'effet d'irritation
Sensibilisation : Non observée

Réactions allergiques:

Non observé

Informations complémentaires:

En condition d'utilisation conforme aux spécifications de la notice d'instruction, aucun effet nocif n'a été observé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Toxicité aquatique:

WKG = 1

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée (décharge ou incinérateur).

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Manipuler les emballages souillés de la même façon que la substance elle-même.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).



DONNÉES DE SÉCURITÉ



OCEAN HY-MUST SH

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR / RID et GGVS / GGVE (Allemagne)

-

Transport maritime IMDG

-

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Dispositif médical de classe I selon la directive CE 93/42.

16. AUTRES DONNÉES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Modification du document :

27/07/2015 : Adaptation au Règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31